

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 13 juin 2012

La dette : un pont entre passé et avenir

Déclaration du groupe des entreprises

La dette, comme le rappelle utilement cet avis, n'est pas, en soi, un problème. Elle peut servir de soutien à la croissance lorsqu'elle nous permet d'investir.

La question n'est pas de défendre la légitimité de la dette, ni de se demander si elle constitue ou non « *un pont entre passé et avenir* », titre inapproprié qui résume bien l'ambiguïté de cet avis.

Le problème n'est pas la dette mais l'ampleur de l'endettement : son niveau est tel que son remboursement enlève, depuis déjà bon nombre d'années, toute marge de manœuvre à nos gouvernants pour prendre des mesures de relance. Autrement dit, c'est faute d'avoir su enrayer la spirale de l'endettement que nous nous trouvons aujourd'hui dans l'incapacité de donner à notre économie les ressources dont elle aurait besoin pour traverser la crise et mieux préparer l'avenir.

Nous le savons bien, nous entrepreneurs, qui empruntons tous les jours pour financer nos entreprises, lorsque les dettes commencent à couvrir les dépenses de fonctionnement, le surendettement guette jusqu'à conduire à la disparition des entreprises. Aujourd'hui, le niveau d'endettement de notre pays est devenu insupportable pour notre économie et si nous voulons éviter de tomber dans les mêmes situations que connaissent l'Espagne ou la Grèce, nous devons **IMPÉRATIVEMENT RÉDUIRE NOTRE ENDETTEMENT !** Au regard de la situation de nos finances publiques et malgré les efforts que nous voulons saluer, tant du président de la section que du rapporteur, qui ont eu à arbitrer des débats forcément difficiles, l'avis qui nous est proposé au vote cet après midi n'est pas à la hauteur des enjeux.

Sur le constat, notre groupe regrette que n'ait pas été discuté dans l'avis, l'impact sur le déficit public

- du financement de la protection sociale par le seul travail ;
- de la réduction du temps de travail ;
- de la non-efficacité de certains services publics.

Quant aux préconisations, cohérentes avec le diagnostic partiel, elles restent trop marginales.

Bien sûr, nous sommes tous d'accord sur la nécessité de revoir certaines niches fiscales à l'aune de leur réelle efficacité, ou de lutter contre la fraude fiscale et sociale. Mais ces mesures déjà partagées par tous n'apportent pas, à elles seules, la solution à notre endettement abyssal.

L'avis recommande une réforme fiscale plus juste et plus efficace. Nous sommes évidemment d'accord mais les marges de manœuvre dans ce domaine sont extrêmement faibles, tant les taux d'imposition des entreprises comme des particuliers sont élevés -

atteignant déjà des records ! - et que les effets d'une fiscalité trop lourde peuvent se révéler très contre-productifs en termes de compétitivité, de croissance, de politique salariale et donc d'emploi.

Reste la nécessaire réduction des dépenses sur laquelle l'avis reste très discret. Et pourtant, c'est probablement sur ce sujet que le gouvernement attend les recommandations du CESE : dans quels secteurs la société civile est-elle prête à faire des efforts importants pour réduire le déficit public ?

Une référence plus ferme à la « Règle d 'or » nous aurait semblé aller dans le bon sens.

Pour conclure, à un moment où le monde entier est inquiet sur l'avenir de l'euro et donc de l'Europe, le groupe des entreprises aurait souhaité que l'avis propose une réflexion plus approfondie et préconise des pistes plus réalistes pour parvenir à un équilibre des finances publiques, qui ne laissera pas aux générations futures le soin de combler nos abus...

Le groupe des entreprises n'a pas voté l'avis.